

16/07/2026

CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION

Industrie :
Automatismes et Maintenance
des Systèmes Industriels Connectés

Clauses Techniques Particulières



Table des matières

I.	CONTEXTE DE LA CONSULTATION	2
II.	OBJET DE LA CONSULTATION	2
III.	SITUATIONS PROFESSIONNELLES CIBLES ET ENJEUX	3
	Situation 1 : Diagnostiquer un dysfonctionnement sur une installation industrielle automatisée	3
	Situation 2 : Comprendre le fonctionnement global d'un système industriel	3
	Situation 3 : Réaliser des interventions contribuant à la disponibilité des équipements	3
	Situation 4 : Utiliser les outils numériques présents dans l'environnement industriel	3
	Situation 5 : Adopter les bonnes pratiques de cybersécurité industrielle	3
IV.	CADRAGE DE LA CONSULTATION	4
V.	ATTENTES VIS-A-VIS DU PRESTATAIRE	5
VI.	ÉVALUATIONS ET MESURE DES EFFETS	6
	Positionnement initial	6
	Remise à niveau	6
	Évaluations formatives	6
	Évaluation finale	7
	Évaluation à chaud	7
	Évaluation à froid à 6 mois	7
	Bilan pédagogique	7
VII.	FORMAT DE LA RÉPONSE	8
VIII.	CRITÈRES D'ÉVALUATION	9
IX.	SOUMISSION DE L'OFFRE	10
X.	SYNTHÈSE DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES	11
	Objet des travaux préparatoires	11
	Secteurs d'activité représentés	11
	Principaux enseignements issus des échanges	11



I. CONTEXTE DE LA CONSULTATION

Le Fonds Interprofessionnel d'assurance formation est une association loi 1901 entièrement dirigée par les partenaires sociaux. Créée en 2015, en production depuis 2017 et soutenue par une loi du Pays et un agrément de la Nouvelle-Calédonie, l'association a pour objectif d'améliorer l'accès à la compétence professionnelle en entreprise pour les salarié.e.s du secteur privé. Cette initiative des partenaires sociaux donne aux entreprises de toute taille la possibilité de bénéficier de fonds couvrant la prise en charge, totale ou partielle, de leurs plans de formation, ainsi que d'une programmation construite avec elles à partir de leurs besoins exprimés

Dans le cadre de son action en faveur du développement des compétences professionnelles et de l'accompagnement des mutations économiques, le FIAF engage une consultation visant à identifier un organisme de formation capable de concevoir et de déployer une action de formation collective à destination des entreprises industrielles

Cette consultation s'inscrit dans le cadre des travaux menés auprès des entreprises industrielles. Les échanges réalisés ont mis en évidence des besoins partagés de montée en compétences des équipes terrain afin de faire face aux évolutions techniques, organisationnelles et numériques des environnements industriels.

Les entreprises souhaitent renforcer l'autonomie de leurs salarié.e.s afin d'améliorer la performance opérationnelle et de réduire la dépendance aux expertises externes

II. OBJET DE LA CONSULTATION

Le prestataire devra analyser le besoin, construire un parcours adapté, proposer les objectifs pédagogiques, définir les compétences à développer, mettre en œuvre le dispositif et démontrer sa capacité à mesurer les résultats obtenus.

Le prestataire devra concevoir une ingénierie pédagogique argumentée, accessible aux publics visés et construite à partir des situations professionnelles identifiées, en privilégiant une approche pragmatique et fortement ancrée dans les situations de travail.



III. SITUATIONS PROFESSIONNELLES CIBLES ET ENJEUX

Les travaux préparatoires menés auprès des entreprises ont permis d'identifier plusieurs situations professionnelles récurrentes qui constituent aujourd'hui des enjeux majeurs pour les organisations industrielles. Ces situations traduisent les difficultés rencontrées sur le terrain, les évolutions des métiers et les compétences nécessaires pour faire face aux transformations

Les situations professionnelles décrites ci-dessous constituent ainsi le cadre de référence de la présente consultation :

Situation 1 : Diagnostiquer un dysfonctionnement sur une installation industrielle automatisée

Constats observés

Les entreprises constatent une dépendance importante aux expert.e.s internes, aux automaticien.ne.s confirmé.e.s ou aux fournisseurs pour réaliser les premiers diagnostics.

Effets attendus

Renforcer l'autonomie des professionnel.le.s dans l'analyse des dysfonctionnements et la réalisation des premiers diagnostics sur les installations industrielles multi techniques.

Situation 2 : Comprendre le fonctionnement global d'un système industriel

Constats observés

Les salarié.e.s disposent souvent d'une maîtrise partielle des équipements présents sur leur environnement de travail.

Effets attendus

Développer une meilleure compréhension du fonctionnement global des installations et des interactions entre les différents systèmes et métiers techniques.

Situation 3 : Réaliser des interventions contribuant à la disponibilité des équipements

Constats observés

Les problématiques de disponibilité des installations et de récurrence des pannes constituent un enjeu partagé par les entreprises.

Effets attendus

Permettre aux salarié.e.s de contribuer plus efficacement à la fiabilité, à la maintenance et à l'amélioration de la performance des installations.

Situation 4 : Utiliser les outils numériques présents dans l'environnement industriel

Constats observés

La digitalisation croissante des installations nécessite une meilleure appropriation des outils de supervision, de traçabilité et d'exploitation des données.

Effets attendus

Favoriser l'utilisation pertinente des outils numériques industriels et renforcer la qualité de l'exploitation des données et de la traçabilité des activités.

Situation 5 : Adopter les bonnes pratiques de cybersécurité industrielle

Constats observés

Les entreprises souhaitent renforcer les comportements de prévention et de sécurisation des interventions sur les systèmes industriels connectés.

Effets attendus

Développer une culture de la cybersécurité industrielle et promouvoir des pratiques contribuant à la sécurisation des systèmes et des interventions.



IV. CADRAGE DE LA CONSULTATION

FINALITÉ DU DISPOSITIF	Permettre aux salarié.e.s d'intervenir efficacement sur le terrain : comprendre les systèmes industriels, diagnostiquer les dysfonctionnements, réaliser les premiers contrôles/interventions, tracer les actions réalisées et dialoguer efficacement avec les expert.e.s, fournisseurs et services de maintenance.
PUBLIC CIBLE	Salarié.e.s d'entreprises industrielles : technicien.ne.s de maintenance, automaticien.ne.s débutant.e.s ou intermédiaires, électrotechnicien.ne.s, opérateur.trice.s techniques et superviseur.se.s amené.e.s à intervenir sur des installations automatisées. Public potentiellement hétérogène
PRÉREQUIS ET POSITIONNEMENT	Expérience ou activité en environnement industriel requise. Positionnement amont obligatoire Des remises à niveau devront être proposées lorsque nécessaire.
VOLUME ET ORGANISATION	2 sessions de 8 participant.e.s.
MODALITÉS PÉDAGOGIQUES	Approche active, participative et orientée terrain. Le prestataire explicitera les modalités pédagogiques retenues et leur articulation avec les situations professionnelles visées. Une approche active, participative et orientée terrain est attendue.
NUMÉRIQUE ET MOODLE	Le prestataire stockera obligatoirement ses contenus sur la plateforme MOODLE du FIAF et y animera les temps hors regroupement. Il bénéficiera à ce titre d'une assistance du FIAF.
CALENDRIER	Démarrage 2nd semestre 2026 1 à 2 journées maximum par semaine
LIEUX	Nouméa / Grand Nouméa



V. ATTENTES VIS-A-VIS DU PRESTATAIRE

Le FIAF n'impose pas de référentiel de compétences détaillé. Au regard des situations professionnelles présentées dans le présent cahier des charges, le prestataire devra démontrer sa capacité à analyser les besoins exprimés par les entreprises et à les traduire en un dispositif de développement des compétences cohérent, opérationnel et adapté aux publics visés.

À ce titre, le prestataire devra notamment :

- identifier les compétences à renforcer ou à développer au regard des situations professionnelles décrites ;
- construire les objectifs opérationnels visés et expliciter leur articulation avec les besoins exprimés par les entreprises ;
- proposer une ingénierie pédagogique argumentée, en précisant les modalités d'apprentissage, les méthodes mobilisées et les situations de mise en pratique envisagées ;
- détailler les modalités d'accompagnement des participant.e.s, en tenant compte de l'hétérogénéité potentielle des publics.

Le prestataire devra également définir trois objectifs SMART en lien direct avec les situations professionnelles ciblées et les effets recherchés par les entreprises.

Enfin, le prestataire précisera les indicateurs de résultats, les critères de réussite ainsi que les modalités d'évaluation qui seront mobilisés tout au long du dispositif afin de mesurer :

- la progression des participant.e.s ;
- l'acquisition des compétences visées ;
- le transfert des acquis en situation de travail ;
- les effets observés à moyen terme pour les salarié.e.s et les entreprises.

L'ensemble de ces éléments devra permettre d'apprécier la pertinence de la proposition pédagogique et sa capacité à répondre aux enjeux identifiés lors des travaux préparatoires.



VI. ÉVALUATIONS ET MESURE DES EFFETS

L'évaluation constitue une composante essentielle du dispositif de formation.

Elle doit permettre d'apprécier la progression des participant.e.s, la qualité du parcours proposé ainsi que les effets de la formation sur les pratiques professionnelles et les organisations.

Positionnement initial

Le prestataire mettra en œuvre un positionnement préalable obligatoire auprès de l'ensemble des participant.e.s. Ce positionnement devra permettre :

- d'identifier les acquis et compétences mobilisables avant l'entrée en formation ;
- de repérer les éventuels écarts entre le niveau des participant.e.s et les attendus du parcours ;
- d'identifier les besoins de renforcement ou de remise à niveau ;
- d'adapter, lorsque cela est nécessaire, les modalités pédagogiques et les contenus de formation.

Le prestataire précisera les outils, critères et modalités retenus pour la réalisation de ce positionnement pour le parcours concerné

Remise à niveau

Lorsque le positionnement met en évidence des fragilités susceptibles de compromettre le bon déroulement du parcours ou l'atteinte des objectifs visés, le prestataire devra proposer des modalités de remise à niveau adaptées.

Ces actions devront être organisées en amont du démarrage du parcours et devront permettre de sécuriser les apprentissages en consolidant les prérequis indispensables.

Le prestataire précisera dans son offre :

- les critères déclenchant la mise en place d'une remise à niveau ;
- les modalités pédagogiques envisagées ;
- le volume et l'organisation des séquences de renforcement ;
- les conditions de participation des salarié.e.s concerné.e.s.
- À l'issue de cette phase de remédiation, une évaluation complémentaire devra être réalisée afin de vérifier que les écarts identifiés ont été suffisamment réduits et que le/la participant.e est en capacité de suivre le parcours dans de bonnes conditions.
- Le prestataire précisera les outils, critères et modalités retenus pour la réalisation du positionnement initial, de la remise à niveau éventuelle et de l'évaluation associée pour le parcours concerné.

Évaluations formatives

Des évaluations formatives devront être mises en œuvre tout au long du parcours afin d'accompagner la progression des participant.e.s. Ces évaluations auront notamment pour objectif :

- de mesurer l'acquisition progressive des connaissances et savoir-faire ;
- d'identifier les éventuelles difficultés rencontrées ;
- d'ajuster les modalités pédagogiques lorsque cela est nécessaire ;
- de favoriser la prise de conscience des progrès réalisés.

Le prestataire détaillera les méthodes d'évaluation proposées (mises en situation, études de cas, exercices pratiques, autoévaluations, observations, travaux individuels ou collectifs, etc.).



Évaluation finale

Une évaluation finale devra être organisée à l'issue du parcours afin d'apprécier l'atteinte des objectifs visés et le niveau de maîtrise acquis par les participant.e.s.

Cette évaluation devra permettre de mesurer la capacité des participant.e.s à mobiliser les acquis de la formation dans des situations professionnelles représentatives des réalités du terrain.

Le prestataire précisera les modalités retenues ainsi que les critères d'appréciation associés.

Évaluation à chaud

À l'issue de la formation, le prestataire organisera une évaluation à chaud conformément aux procédures du FIAF.

Cette évaluation visera notamment à recueillir l'appréciation des participant.e.s sur :

- la qualité de l'animation ;
- la pertinence des contenus ;
- les modalités pédagogiques ;
- les moyens mobilisés ;
- l'adéquation de la formation avec leurs besoins professionnels.

Évaluation à froid à 6 mois

Le prestataire proposera une démarche d'évaluation à froid réalisée six mois, après la fin de la formation. Cette évaluation devra permettre d'apprécier :

- le transfert des acquis dans les situations de travail ;
- les changements observés dans les pratiques professionnelles ;
- les effets perçus par les participant.e.s et leurs employeurs ;
- les éventuels freins ou leviers à la mise en œuvre des acquis.

Le prestataire précisera notamment les modalités retenues pour la rencontre avec le/la salarié.e et son employeur ainsi que les modalités éventuelles de mise en œuvre sous forme de FEST ou d'entretien d'analyse du transfert des acquis

Bilan pédagogique

À l'issue du dispositif, le prestataire fournira un bilan pédagogique global permettant au FIAF d'apprécier la qualité de la prestation réalisée.

Ce bilan présentera notamment :

- le déroulement de l'action ;
- les effectifs engagés et les taux de participation ;
- les résultats des différentes évaluations ;
- les compétences développées ;
- les principaux enseignements du dispositif ;
- les points forts, difficultés rencontrées et pistes d'amélioration ;
- une analyse globale des effets observés au regard des objectifs fixés.

Le bilan devra permettre au FIAF et aux entreprises participantes de disposer d'une vision consolidée de l'impact de l'action de formation et des perspectives de développement des compétences associées.



VII. FORMAT DE LA RÉPONSE

1 dossier de réponse comprend :

VOLET PRESTATAIRE	• Une présentation de votre structure et des structures partenaires lorsqu'un partenariat est mis en place (vos n° d'enregistrement, vos domaines de spécialité enregistrés auprès de la DTEFP en lien avec la commande, vos responsables, votre expérience, votre raison d'être, vos labels...), • Notre collaboration (position du FIAF dans votre portefeuille, les résultats de vos REX si vous avez déjà mis en œuvre des projets avec le FIAF, les actions mises en place suite au REX...), • Votre politique qualité (comment abordez-vous la qualité de service ou la continuité en cas de défaillance...), • Votre compréhension du contexte et de la commande ainsi que vos atouts et apports particuliers vis-à-vis de la commande, • Votre équipe (missions, profils et rôles de chacun(e), coordonnées, n° agrément et domaines de spécialité des formateurs, expérience etc...), • Ainsi que tout autre élément permettant une bonne compréhension de votre démarche.
VOLET PEDAGOGIQUE	Ce volet doit présenter de manière claire et lisible : le déroulé de votre action, compétences visées, objectifs pédagogiques, contenu, modalités pédagogiques, moyens et méthodes associées, modalités et systèmes d'évaluations, description des salles et/ou plateaux techniques, lieux, pilotage envisagé ainsi que tout autre élément permettant une bonne compréhension de votre démarche au regard des clauses techniques présentées dans le CCTP
BORDEREAU DE REPONSE	Planification : • Le modèle de rétroplanning est à renseigner afin de prévoir les différentes phases du projet • Le modèle de planning de la formation à compléter (modèle type proposé mais format libre possible) faisant apparaître les phases de positionnement, de remédiation et de formation, les réunions de lancement et de pilotage, la réunion de validation des inscrits avec le FAF en amont Coûts : • Frais pédagogiques • Frais matériels et logistiques (Barème FIAF pour certains frais- cf RG) • Frais administratifs • Frais liés à la mise en œuvre d'évaluation à froid à 6 mois (barème FIAF) • Frais liés à la communication et à la commercialisation (40% des entreprises inscrivant leur salarié.e sur l'action comptent moins de 20 salarié(e)s) • Des lignes budgétaires peuvent être ajoutées au besoin pour affiner la lecture des coûts. • Tous les calculs doivent être argumentés.
FICHE PEDAGOGIQUE	Fiche de commercialisation synthétique et lisible pour les entreprises et les salarié.e.s.



VIII. CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'objectif est de valider le respect du cadre au regard des besoins exprimés et des éléments imposés par le présent cahier des charges.

Pour chaque item évalué lors de la commission de consultation et présenté ci-après, des appréciations sont apportées et un nombre de points est attribué selon la pondération suivante :

Consultations ouvertes :

0 point : Non satisfaisant	1 points : Acceptable
2 points : Satisfaisant	3 points : Très satisfaisant

Une fois les items évalués, les notes sont reportées dans un tableau comparatif des offres, et des coefficients sont appliqués en fonction des items. Certains items relèvent de critères éliminatoires.

La commission sélectionnera l'offre répondant le mieux à l'ensemble des critères annoncés et identifiera le prestataire retenu au regard du score le plus élevé.

La commission se réserve toutefois la possibilité d'émettre des réserves sur certains critères n'ayant pas obtenu un score jugé satisfaisant, lesquels devront être retravaillés avant une validation définitive.

Critères	Éléments appréciés	Points
CRITERES ELIMINATOIRES	Prestataire identifié et enregistré auprès de la DTEFP sur les domaines de compétences en lien avec la formation. Formateurs : agréments DTEFP valides sur toute la durée de la formation Respect des délais de transmission Complétude du dossier et Anonymisation	Critères éliminatoires si non conforme
Compréhension besoin et analyse des situations professionnelles	Qualité de l'analyse, compréhension des enjeux, prise en compte des réalités professionnelles, pertinence du diagnostic	30
Pertinence de l'approche pédagogique	Cohérence de l'ingénierie pédagogique, méthodes proposées, ancrage dans les situations de travail, individualisation des parcours, multimodalité	40
Qualité du contenu proposé	Adéquation avec les situations professionnelles visées, progression pédagogique, cohérence des contenus, prise en compte de l'hétérogénéité des publics	45
Évaluations, suivis et mesures des effets	Positionnement, remédiation, évaluations, objectifs SMART, indicateurs, transfert des acquis	25
Organisation du dispositif	Calendrier, rétroplanning, ressources mobilisées, continuité pédagogique, faisabilité opérationnelle	10
Profil du prestataire et de l'équipe pédagogique	Expertise métier, expérience des intervenants, expérience sur des dispositifs similaires, qualité de l'organisation interne	20
Clarté et cohérence budgétaire	Justification des coûts, cohérence économique, respect des barèmes FIAF	25
Respect du formalisme de réponse	Lisibilité, structuration, respect du format demandé	5
TOTAL MAX		200



IX. SOUMISSION DE L'OFFRE

Le prestataire soumet son dossier complet et prend en compte dans sa rédaction toutes les exigences décrites dans la présente consultation.

Il tient compte des attentes fortes du FIAF et des ajustements demandés.

Assurez-vous d'avoir un rdv préalable d'explicitation avec la cheffe de projet en charge dès la réception du cahier des charges de consultation.

Votre proposition est à envoyer **UNIQUEMENT par mail** à l'adresse suivante :

contact@fiaf.nc

Un accusé de réception vous sera adressé par mail à réception des documents.

A noter :

L'ouverture et le traitement de votre proposition sera fait après la clôture de la période de consultation.

Il vous appartient donc de vous assurer de la complétude de votre proposition au moment de l'envoi.

Aucun réajustement de proposition ne sera accepté après la clôture de la période de consultation.

Date butoir de prise de RDV « manifestation d'intérêt » 10/08/2026

Date de retour de la proposition :

Votre réponse est attendue au plus tard pour le 01 septembre 2026- 16 heures.

Planning des phases :

Rendu le 01/09/2026– 16 heures

Retour commission de consultation au plus tard le 11 septembre 2026

Phase d'ajustement et/ou négociation suite au retour de la commission



X. SYNTHÈSE DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Objet des travaux préparatoires

Le FIAF a réuni plusieurs entreprises industrielles.

Les échanges ont porté sur les évolutions des activités industrielles, les difficultés rencontrées sur le terrain et les besoins observés en matière de développement des compétences.

L'objectif de cette démarche était d'identifier les situations professionnelles les plus critiques, d'analyser les écarts entre les besoins des entreprises et les pratiques observées, de préciser les enjeux de performance, de maintenance et d'exploitation des installations et de nourrir la rédaction du présent cahier des charges.

Secteurs d'activité représentés

Les travaux préparatoires ont associé des entreprises intervenant notamment dans la production et la distribution d'énergie, l'industrie manufacturière, l'industrie agroalimentaire ainsi que le BTP et la construction.

Malgré la diversité des activités représentées, les entreprises ont exprimé des préoccupations largement convergentes.

Principaux enseignements issus des échanges

- Un besoin de technicien·ne·s davantage autonomes

Les entreprises recherchent avant tout des professionnel·le·s capables d'intervenir efficacement dans leur environnement de travail, de comprendre les situations rencontrées et d'agir de manière autonome dans leur périmètre d'action.

- Une forte dépendance aux expertises externes

De nombreuses entreprises constatent une dépendance importante à quelques expert·e·s internes, fournisseurs ou équipementiers pour réaliser les diagnostics ou résoudre certaines situations techniques.

- Une complexification des environnements industriels

Les systèmes industriels sont perçus comme de plus en plus automatisés, numérisés et interconnectés, ce qui accroît les besoins de compréhension globale des installations.

- Des difficultés récurrentes dans les activités de diagnostic et d'intervention

Les échanges ont mis en évidence des difficultés fréquemment rencontrées lors de l'analyse des dysfonctionnements, de l'identification des causes d'incidents et de la réalisation d'interventions de premier niveau.

- Un enjeu fort de disponibilité et de performance des installations

Les attentes portent notamment sur la réduction des temps d'arrêt, la prévention des dysfonctionnements récurrents et l'amélioration de la performance opérationnelle.

- Une transformation numérique qui modifie les pratiques professionnelles



La digitalisation progressive des installations conduit les professionnel·le·s à exploiter un volume croissant d'informations, d'outils numériques et de données techniques.

- Un besoin de compréhension globale des systèmes

Les entreprises indiquent que les dysfonctionnements observés impliquent fréquemment plusieurs acteurs, équipements ou systèmes et nécessitent une compréhension élargie de l'environnement de travail.

- Des enjeux croissants de cybersécurité industrielle

L'augmentation des systèmes connectés conduit les entreprises à renforcer leur vigilance concernant la sécurité des systèmes industriels et les bonnes pratiques d'intervention.

- L'importance de la communication technique

Les entreprises mettent en avant l'importance de la transmission d'informations fiables entre les différents acteurs intervenant sur les installations.

Limites des travaux préparatoires

Les éléments présentés dans cette annexe traduisent les observations formulées par les entreprises participantes lors des travaux préparatoires.

Ils ont vocation à éclairer la compréhension du besoin mais ne préjugent pas des compétences à développer ou des solutions pédagogiques qui seront proposées.